TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-180 du 13 Juin 1994

chargeant Monsieur Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural pour compter du 9 Juin 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Juin 1994, Monsieur Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Juin 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 LEPR-DN 4 SGG 4 MDR-MIPME 4 AUTRES Ministères 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-